

SEANCE DU 20 OCTOBRE 2016

DATE DE CONVOCATION L'an deux mil seize, le
13.10.2016

JEUDI 20 OCTOBRE 2016 à 20H30

DATE D'AFFICHAGE
25.10.2016

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de son Maire, Alain MARTINET :

NOMBRE DE CONSEILLERS En exercice : 27 Présents : 18 Votants : 24

Secrétaire de séance
G. RENAULT

ETAIENTS PRESENTS :

M.M. MARTINET. CHALANDON. DARGES. DEBIESSE.
BURBANT.

Mmes. FALCO. FELIX. JAGER. JOUSSE. TRULLARD
M.M. CARRET. EGIDIO. GILLET. JOLY. LAGRANGE. OUDEYER.
RENAULT. SZOSTEK

ETAIENT EXCUSEES :

Mme BAY ayant donné procuration à Mr MARTINET
Mme BOIGEOL ayant donné procuration à Mr DARGES
Mme CHAMBON ayant donné procuration à Mr BURBANT
Mr CHARRIN ayant donné procuration à Mme JAGER
Mme DEBARD
Mme MALLARD
Mme PASSAS ayant donné procuration à Mr LAGRANGE
Mme BERAUD ayant donné procuration à Mr JOLY

Monsieur Guillaume RENAULT est nommé secrétaire de séance.
Le compte rendu de la séance du 30 juin 2016 qui a été adressé à tous les Conseillers Municipaux est approuvé à l'unanimité.
Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour et annonce un ordre du jour complémentaire relatif aux amendes de Police.
Les Membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité.

DOSSIER 16/42 : CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DU RHONE RELATIVE A LA REALISATION ET AU FINANCEMENT DES AMENAGEMENTS DU CARREFOUR A L'INTERSECTION DE LA RD 30^e ET DE LA GRANDE RUE

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal que le carrefour à l'intersection de la RD 30^e et la grande rue va être réaménagé à la suite des travaux de réfection de la voirie de la Grande Rue financés par la Communauté de Communes.

Les travaux d'aménagements urbains et d'ornements étant de la compétence Communale, la Commune va procéder à l'aménagement de ce carrefour et à sa réhabilitation.

Le Conseil Départemental du Rhône étant compétent en matière de voirie Départementale dont la RD 30^e fait partie, il a été convenu qu'il allait profiter de cet aménagement pour refaire la voirie départementale de ce carrefour à cette occasion.

La Commune aménageant l'ensemble du carrefour, le Conseil Départemental lui délègue la réfection de la Voirie à cette occasion en compensant ces travaux qui sont de la compétence départementale par un financement pour un montant de 4 959,75 euros.

Aussi, après délibération, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTENT la signature d'une convention avec le Conseil Départemental du Rhône finançant à hauteur de 4 959,75 € les travaux de rénovation du carrefour à l'intersection de la RD 30e et de la Grande Rue à Chazay d'Azergues,

- AUTORISENT Monsieur le Maire à signer la convention et les actes y afférant,

DOSSIER 16/43 : INSTALLATION CLASSEE--SOCIETE LABORATOIRE SERVICE INTERNATIONAL - LSI

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal que la société LABORATOIRE SERVICE INTERNATIONAL - LSI a déposé une demande en vue d'être autorisée à commercialiser et développer des kits diagnostics in vitro à usage vétérinaire.

Cette demande est soumise à enquête publique conformément au dossier déposé en Mairie.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis sur cette demande.

Aussi, après délibération et à l'unanimité, les Membres du Conseil Municipal :

- EMETTENT un avis favorable à la demande la société LABORATOIRE SERVICE INTERNATIONAL - LSI a déposé une demande en vue d'être autorisée à commercialiser et développer des kits diagnostics in vitro à usage vétérinaire.

DOSSIER16/44 : TARIFS MUNICIPAUX

Sur proposition de Monsieur le Maire et à l'unanimité, les Membres du Conseil Municipal à l'unanimité

- FIXENT les tarifs ci-après applicables au 01/11/2016 :

STATIONNEMENT

Place de parking extérieur privatisée :	40,00 €
Place de parking intérieure privatisée :	60,00 €
Garage immeuble le Prieuré :	75,00 €

DOSSIER 16/45 PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est souhaitable de modifier le tableau des effectifs suite à la continuation de la garderie du mercredi après-midi et des temps d'activités périscolaire en cette nouvelle année.

Aussi, après délibération et à l'unanimité, les Membres du Conseil Municipal :

- DECIDENT de créer :

- un emploi d'adjoint d'animation contractuel à temps incomplet de 12h30 par semaine scolaire, 2h30 les lundis, mardis et jeudis et 5h le vendredi, jours scolaires,
- un emploi d'adjoint d'animation contractuel à temps incomplet de 4h par semaine scolaire, 2h les mardis et jeudis, jours scolaires,
- un emploi d'adjoint d'animation contractuel à temps incomplet de 13h30 par semaine scolaire, 2h le mardi, 6h30 le mercredi et 5h le vendredi, jours scolaires,
- un emploi d'adjoint d'animation contractuel à temps incomplet de 9h30 par semaine scolaire, 6h30 le mercredi et 3h le vendredi, jours scolaires.
- un emploi d'adjoint d'animation contractuel à temps incomplet de 14h par semaine scolaire, 2h les lundis, mardis et jeudis, 3h le mercredi et 5 h le vendredi, jours scolaires,
- un emploi d'adjoint d'animation contractuel à temps incomplet de 11 h par semaine scolaire, 2 h les lundis, mardis et jeudis et 5 h le vendredi, jours scolaires,

- un emploi de professeur d'enseignement artistique classe normale de 3 h hebdomadaire le vendredi scolaire,
- DECIDENT de modifier un emploi d'agent de sécurité aux écoles contractuel en portant ses horaires à 3h les lundis et jeudis, 5 heures le mardi, 1 heure le mercredi et 7h30 le vendredi, jours scolaires, soit 19h30 par semaine scolaire.
- DECIDENT de modifier en conséquence le tableau des emplois communaux.

DOSSIER 16/46 : AMENDES DE POLICE

Monsieur Jean Pierre DEBIESSE, adjoint en charge du patrimoine et de la voirie, rappelle aux Membres du Conseil Municipal que par une délibération en date du 28 avril 2016, ils ont sollicité une subvention au titre des amendes de police pour la réalisation d'aménagements visant à assurer la sécurité des piétons. Pour cela, il convient de créer des aménagements au niveau de la grande rue afin de créer des passages pour les piétons et les personnes handicapées. Il convient également de créer une différenciation de trafic au centre bourg afin de permettre une coexistence des piétons et des véhicules sur ce secteur.

Monsieur le Préfet par une lettre en date du 14 octobre 2016 nous informe qu'une subvention de 1 969 € nous est attribuée.

Aussi, après délibération et à l'unanimité, les Membres du Conseil Municipal :

- ACCEPTENT la subvention proposée au titre des amendes de police 2016,
- S'ENGAGENT à réaliser les travaux selon l'avant-projet initial.

INFORMATION

Monsieur le Maire fait le point sur le Cimetière.

Monsieur Jean Pierre DEBIESSE fait le point sur les travaux en cours, sur les aménagements de voirie et sur le covoiturage.

La séance est levée à 21h30